

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 174 13 avril 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047,
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille
Jocelyne Burgener
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
P.-A. Goy
Roger Morier
Bruno Pellaud
Christiane Roh

Job ou Jésus?

Les circonstances ont voulu que le « testament spirituel » de Sicco Mansholt provoque, en raison du caractère technocratique des propositions formulées, une prise de conscience de ce que pourrait signifier l'évolution d'une économie orientée vers la qualité de la vie plus que vers les quantités consommables.

Une des questions les plus délicates est celle posée par la démographie. Où commence la surpopulation? Le dernier numéro de « La Vie protestante » prétend traiter cet immense sujet. C'est une illustration parfaite et détestable du « confusionisme » qui, journalistiquement, s'instaure en ce domaine.

Les articles sont de la veine de ce qui s'écrit communément en la matière. En revanche, la présentation, qui impressionne ce que l'on pourrait appeler la mémoire rétinienne, comporte: un titre sur deux pages: « La surpopulation, ce cauchemar »; une photo sur deux colonnes représentant vingt bébés sur trois rangs, juchés comme sur des perchoirs dans leurs chaises à bébé, serrés les uns contre les autres; individuellement, ils ont l'air mignons, mais la photo est là pour donner la même impression qu'un cliché représentant l'élevage Optigal des poulets; enfin, en exergue d'un article pastoral, cette citation de Job: « Périsse la nuit qui a dit: un mâle vient d'être conçu. »

Tout cela est triste parce que sont oubliées quelques données fondamentales:

— Il n'y a pas de problème de surpopulation dans notre propre pays. La natalité est faible, la population vieillit. Poser le problème en lui-même sans préciser chaque fois jusque dans l'intitulé du titre qu'il se définit différemment selon les latitudes ou les longitudes est équivoque.

— L'équivoque est renforcée par le fait que l'acceptation ou le refus de la vie est, psychana-

lytiquement, une des inquiétudes les plus profondes. Il est dès lors si tentant de la sublimer en réflexions intellectuelles sur le thème de la surpopulation. Les complaisances sont aisées et les détours de la mauvaise foi insondables.

— Dans la mesure où la population augmente dans les pays industrialisés, c'est grâce aux progrès de la médecine qui accorde à chacun une chance de vie de quatre-vingts ans; ceux du troisième âge augmentent en nombre. Il serait dès lors absurde et paradoxal de faire peser au nom des vies largement vécues, une réprobation sur les vies à vivre.

Bien sûr, on nous répondra que ce n'est là l'intention de personne. Possible, sous réserve comme déjà dit, des détours dont est capable l'affectivité profonde. Mais il n'en demeure pas moins que la surpopulation, comme idée abstraite, identifiée au cauchemar, manifeste une volonté, ou de culpabiliser, ou d'encourager une fuite devant la vie. Certes, les articles de ce genre se terminent en général de manière pateline par des considérations sur la responsabilité personnelle, etc., etc. Mais elle ne s'exercera pourtant, cette responsabilité, que si hommes et femmes ne sont pas placés en situation de se demander s'ils ne polluent pas ou n'asphyxient pas le monde, en faisant vivre, librement, des enfants.

Il n'y a pas de civilisation, sans espoir, volonté, de transmettre le savoir, sans éveil et sans certitude que chaque génération peut aller plus loin que celle qui la précède. A travers le Jésus historique, on pressent ce type de confiance.

En revanche, les réactionnaires, au sens large du terme, brandissent toujours et hors de propos la surpopulation. D'abord, trop d'étrangers! Puis l'idéal d'une Suisse de trois millions. Les bébés Optigal de « La Vie protestante », c'est la même eau de boudin.

André Gavillet

La Société suisse des brasseurs (SSB) fut fondée en 1877. Ses deux principaux objectifs étaient de lutter contre la concurrence étrangère d'une part et de présenter un front uni dans ses revendications auprès du gouvernement d'autre part. A la fin du siècle passé, le secteur brassicole, comme du reste, l'ensemble des différentes industries suisses, était déchiré par une concurrence extrêmement âpre. Preuve en est que le nombre des brasseries passa de 423 en 1883 à 132 en 1914 et à 96 en 1919 ; il est actuellement de 58.

Face à ces problèmes, plusieurs tentatives de cartellisation eurent lieu, mais toutes échouèrent, parce que trop limitées. Un premier accord de type cartellaire fut réalisé en 1916. Il était caractérisé par le principe du respect de la clientèle (Kundenschutz) ; en fait, c'était une véritable interdiction de concurrence. Les brasseurs réglèrent du même coup leurs rapports avec l'Association des restaurateurs.

Au fil des années, les liens se resserrèrent pour aboutir en 1934, en pleine crise, au premier engagement véritablement de type cartellaire : la « Convention des brasseurs suisses ». Par cet accord, les conditions de vente étaient strictement réglementées et l'on arrivait ainsi à la suppression des « pratiques préjudiciables nées de la concurrence » !

Dans le cadre de cette convention, les brasseurs s'interdisaient toute publicité acquisitive de marque au profit d'une publicité collective et les critères de fabrication et de qualité étaient strictement définis. Durant presque trente ans, la convention ne fut pas modifiée. Mais en 1964, elle devient une société coopérative pour respecter en particulier la loi fédérale sur les cartels de 1962.

Les brasseurs suisses prêts à mettre de l'eau minérale dans

La Convention des brasseurs, accord horizontal, est complétée par un contrat à caractère vertical avec la Société suisse des cafetiers-restaurateurs (SSC), lequel stipule que la SSB fixe les prix de gros après discussion avec la SSC, celle-ci fixant de son côté les prix de détail après délibération avec la SSB.

Les membres de la SSC ne doivent acheter leur bière qu'auprès de la brasserie qui leur a été attribuée. En cas de violation du contrat, les sanctions prévues sont l'amende ou l'arrêt des livraisons. Mais la possibilité existe pour le cafetier de se ravitailler auprès d'un des trois brasseurs qui n'ont pas signé la convention (Boxer à Romanel, Lupo à Hochdorf, Graunenbrau à Hérissau) ou auprès d'un fournisseur étranger.

Cette entente n'est pas seulement un trait original du cartel des brasseurs, elle en est même une de ses conditions d'existence, pour ne pas dire sa condition.

Menaces sur le cartel

Celui qui observe l'industrie brassicole suisse depuis quelques années aura remarqué deux faits : — le premier est le développement considérable de la publicité de marque des plus grandes brasseries suisses ;

— le deuxième est la constitution, à l'intérieur du cartel, de groupes plus ou moins intégrés.

Quels sont les facteurs qui ont incité nos brasseurs à transgresser, dans une certaine mesure, les règles cartellaires ?

D'une part, la création en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, au Danemark, de géants de la brasserie avec des potentiels de production de plusieurs millions d'hl/an constitue une menace à l'heure où les barrières douanières tombent les unes après les autres. La bonne dimension européenne (1 000 000 hl) n'est atteinte que par une seule brasserie suisse. Seules qua-

torze brasseries sur 58 dépassent la moyenne suisse qui est de 80 000 hl et 29 produisent moins de 30 000 hl.

D'autre part, les importations de bières étrangères dont on se gaussait encore en 1965, ont triplé en six ans et représentent actuellement 3 % de la consommation suisse.

Ensuite, le marché intérieur subit un profond bouleversement caractérisé par l'augmentation de la consommation de bière en bouteilles, de la consommation à domicile et par l'apparition des grands magasins, supermarchés et autres, tous non-liés à la SSB. Cette évolution affecte les brasseurs de diverses manières : déclin de l'influence des cafetiers-restaurateurs, montée des grands distributeurs souvent assez puissants pour tenir tête au cartel. Nécessité donc pour les brasseurs de rationaliser la production et la distribution, de s'intéresser au marketing, de créer une image de marque pour leur bière. Les petites brasseries auront beaucoup de difficultés à trouver les fonds nécessaires pour mener une telle politique et notamment pour installer ou remplacer la pièce maîtresse et la plus coûteuse d'une brasserie : la chaîne d'embouteillage (canetterie).

Signalons enfin la stagnation de la consommation annuelle de bière par habitant qui semble ne pouvoir guère dépasser le plafond actuel de 75 l.

Seule une extension de l'activité des brasseries dans le secteur des eaux minérales ouvre des perspectives de développement intéressantes. Cela explique pourquoi, depuis trois ans, l'absorption de commerces d'eaux minérales a été systématiquement entreprise par certains grands brasseurs.

Quatre grands groupes :

1. Sibra-Holding S.A., Fribourg

Avec une production de 950 000 hl de bière, ce holding occupe le deuxième rang en Suisse. Mais si l'on considère les chiffres d'affaires, il se place

leur bière ces prochaines années

avec 151 millions de francs en 1971 au premier rang, grâce à ses participations dans le secteur des boissons non alcoolisées (Sinalco, Seven-Up, Apella, Silberquelle, etc.).

C'est un groupe financièrement concentré : le holding détient entre le 95 et le 100 % du capital-actions des sociétés membres. Il est donc à même de procéder à une restructuration rationnelle de la production et de la distribution. La première manifestation de cette politique est la construction d'un dépôt aux environs de Lausanne avec une organisation de distribution unique.

Ajoutons que Sibra occupe une position dominante en Suisse romande (80 % du marché de la bière) et dessert de nombreux débits dans les cantons de Berne et de Soleure.

2. Feldschlösschen, Rheinfelden

Ce groupe formé de cinq brasseries dont deux en Suisse romande (Neuchâtel et Sion) et une au Tessin est largement dominé par la première brasserie du pays, Feldschlösschen, qui avec ses 920 000 hl assure le 85 % de la production du groupe (1 200 000 hl). Le secteur des eaux minérales et « soft-drinks » (Canada-Dry) est relativement encore peu développé. Le chiffre d'affaires consolidé n'est pas connu; il devrait dépasser les 100 millions de francs.

3. Haldengut, Winterthur

Ce groupe, très concentré financièrement, se caractérise par le fait que les ventes de boissons non alcoolisées (Vivi-Kola, Orangina, Elmer-Citro, Queen's, Henniez-Lithinée dont le groupe est le distributeur pour la Suisse alémanique, etc.) représentent le 60 % de son chiffre d'affaires (75 millions de francs en 1970-1971). Haldengut estime sa part au marché suisse des eaux minérales à 20 % environ. Sa production de bière s'élève à 320 000 hl.

4. Interbeva S.A., Zurich

Cette société regroupe autour de l'importante brasserie Hürlimann à Zurich (troisième rang avec 355 000 hl — 45 cafés et restaurants) une dizaine de brasseries situées pour la plupart dans le nord-est du pays. Le potentiel de production atteint 850 000 hl de bière. Le 15 % environ de son chiffre d'affaires — inconnu — provient des ventes de boissons non alcoolisées (Sinalco).

Le cartel de la bière à l'eau ?

En 1964, la Commission des cartels avait consacré une de ses premières enquêtes à la Convention des brasseurs. Elle avait conclu que les dispositions cartellaires étaient justifiées par des intérêts légitimes et ne restreignaient pas la concurrence d'une manière excessive par rapport au but visé.

Depuis le mois de novembre dernier, à la suite de la concentration des entreprises et de la hausse du prix de la bière, le cartel passe une seconde fois sous la loupe de la commission.

Mais le cartel n'appartient-il pas déjà au passé ? Preuve en sont les concentrations et l'extension de l'activité vers le secteur des eaux minérales où la concurrence règne et où des accords cartellaires semblent exclus (la part de Migros à ce marché ne se situe-t-elle pas entre 25 et 30 % ?).

D'autre part, lorsque dans un avenir probablement très proche, les ventes de bière au commerce de détail égaleront puis dépasseront celles effectuées aux cafés et restaurants, le « point de rupture » du cartel sera atteint. On s'achemine vraisemblablement vers un régime de concurrence entre quelques firmes, l'une d'entre elles jouant le rôle de leader. Sera-ce Feldschlösschen ou Sibra ? Ou bien un groupe multinational (Nestlé s'intéresse aussi aux eaux minérales !) car le marché suisse ne restera pas isolé de celui de l'Europe.

Qui contrôle qui ?

1. Sibra-Holding S.A., Fribourg

Brasseries :

Cardinal, Fribourg; Beauregard, Fribourg; Weber AG, Wädenswil; Salmenbräu, Rheinfelden; Fertig Frères S.A., Orbe; Brau AG, Berne et Zollikofen.

Divers :

Meltinger Mineralquellen, Meltingen; Cidrerie de Guin, Guin; Distillerie J. Blanc S.A., Bulle; F. Lanz, Mineralwasser, Zollikon; Boissons Klaus, Fribourg, etc.

2. Feldschlösschen, Rheinfelden¹

Brasseries :

Feldschlösschen, Rheinfelden; Gurten, Berne; Valaisanne, Sion; Müller, Neuchâtel; Nessi, Lugano.

Divers :

Canada Dry, Le Landeron.

3. Haldengut, Winterthur¹

Brasserie :

Haldengut, Winterthur.

Divers :

Mineralquelle Eglisau²; Mineralquelle Elm; Mineralquelle Riedstern-Schwarzenburg; Kurwassertrieb AG, Zurzach; Queen's AG, Zurich; Unifontes S.A., Zurich (société de ventes).

4. Interbeva S.A., Zurich

Brasseries :

Hürlimann, Zurich; Löwenbräu, Zurich; Schützengarten, Saint-Gall; Falken, Schaffhouse; Müller, Baden, etc.

¹ Feldschlösschen, Haldengut et les brasseries Warteck, Eichhof et Rhétiques font partie de la BIG (Bier-Interessen-Gemeinschaft)

² Le 20% du capital-actions d'Eglisau est entre les mains d'Henniez-Lithinée S.A.

Pourquoi la FAL a boudé « Temps présent »

Monsieur le Rédacteur

Dans le numéro 171 de « Domaine public » sous le titre « Presse romande et TV : une confirmation » vous écriviez :

« Or peu de temps avant le passage de l'émission » les responsables du groupe « Feuille d'Avis de » Lausanne-Tribune Le Matin » décidaient de » faire retirer les séquences concernant leurs journaux; Marcel Pasche, directeur de la « Feuille d'Avis », renonçait à participer au débat qui » doit suivre le reportage. Deux autres éditeurs » devaient alors le conseil de retirer leur participation à l'émission. Certains grands quotidiens » d'information se refusent donc à informer l'opinion de leurs problèmes. »

Pour l'information de vos lecteurs — au nombre desquels vous me comptez — je tiens à préciser que la « Feuille d'Avis de Lausanne » a ouvert largement ses portes (plus de cinq heures d'enregistrement et d'entretiens) à l'équipe de « Temps présent » désireuse d'enquêter sur la situation de la presse romande. Nous avons répondu à toutes les questions posées en n'émettant qu'une seule restriction : nos propos (environ deux minutes) sur les raisons et motivations du prochain changement de titre de notre quotidien — que la TV romande voulait annoncer avant même que nous en ayons informé nos lecteurs — ne devaient pas être tronqués ou découpés de leur contexte.

Or, le jour précédant l'émission, lors d'une projection du film que nous avions demandée, j'ai pu constater que cette élémentaire exigence n'avait pas été respectée. On me faisait dire que la FAL devenait « 24 Heures » pour la seule raison que ses ventes à Genève s'en trouveraient renforcées. Ce but lointain primait sur toutes les autres véritables raisons.

En conséquence, j'ai demandé à la TV romande de supprimer les séquences concernant la FAL. Et, après rapide mais mûre réflexion, j'ai décidé

de ne pas prendre part au débat qui suivait la projection d'un film médiocre. Je démens formellement avoir donné à d'autres éditeurs ou directeurs « le conseil de retirer leur participation à l'émission ».

Par contre, je constate avec regret que « Domaine public » pour la deuxième fois en quelques semaines (cf. vos affirmations du 11 février 1972 sur les circonstances de l'engagement de M. Georges Plomb par « La Suisse ») me met en cause sans respecter une règle élémentaire du journalisme : entendre toutes les parties avant d'informer ou de porter un jugement. Vous aviez habitué vos lecteurs à mieux.

Marcel Pasche

Merci !

Les quelque 90 000 acheteurs de la « Feuille d'Avis de Lausanne » se sont peut-être étonnés du peu de temps accordé à leur quotidien préféré lors de l'émission « Temps présent » consacrée à la presse romande. M. Marcel Pasche, directeur d'édition à la FAL, même s'il n'a pas encore trouvé l'occasion de le faire dans son journal, a donc bien voulu informer les 3300 abonnés de DP sur les raisons de cette absence. Qu'il en soit remercié.

Nous prenons acte du fait que la Télévision romande n'a pas respecté à la lettre les exigences de M. Pasche, sans porter de jugement sur les négociations qui auraient pu être menées à ce sujet.

Nous savons que des éditeurs ont reçu le conseil de se retirer et le passage de DP 171 cité ci-dessus confirme que nous n'avons pas dit que M. Pasche avait personnellement pris cette initiative.

Pour revenir au départ de Georges Plomb de la FAL, départ qui n'a, on le voit, pas fini d'alimenter les conversations des spécialistes suisses romands, nous affirmons avoir eu connaissance d'une version des événements donnée par Jean-

Marie Vodoz, rédacteur en chef adjoint de la FAL, avant de rédiger le texte mis en cause par M. Pasche. Dans notre souci d'entendre les parties en cause, nous avons pensé frapper aux meilleures portes.

TÉLÉVISION

Des gauchistes maquillés

Un seul sujet au sommaire de « Temps présent » du lundi 30 mars : le gauchisme. A première vue, une émission assez complète; reportages et documents filmés, affiches, coupures de presse, dessins et slogans, interviews de « vedettes » de la révolution, de Sartre à Krivine, et des commentateurs spécialisés de la contestation.

Un premier étonnement pourtant : une émission qui s'intitule « le gauchisme » pour le premier volet, « les gauchistes » pour le second, qui s'adresse au public suisse et qui se contente de présenter la situation en France. Une seule phrase pour signaler l'implantation trotskyste dans notre pays.

Mais là n'est pas le défaut majeur. La critique essentielle doit porter sur le langage de la télévision. La juxtaposition des images et des interviews, la surimpression du commentaire, n'apportent aucune lumière sur le phénomène gauchiste. Des prises de vues « réalistes » et des commentaires savants ne permettent pas forcément au téléspectateur de mieux saisir une réalité. Au contraire, et ce fut le cas jeudi, de telles émissions ne font que confirmer le public dans ses jugements préconçus : gauchisme = désordre = violence. Mais ce qu'il est vraiment, quelles sont les causes de son apparition, « Temps présent » ne nous l'a pas montré. Or la Télévision romande a les moyens de présenter des enquêtes qui rompent avec les idées toutes faites et qui donnent au téléspectateur des éléments d'information leur permettant des jugements propres. Elle peut faire mieux que « Paris-Match ».

Qui gouverne la Suisse?

Je lis dans l'AZ du 1^{er} avril ces considérations, qui n'ont rien de nouveau, mais qu'il est bon d'avoir toujours présentes à l'esprit : *Ce n'est ni le peuple, ni les électeurs, ni les parlements, ni les autorités, ni les associations qui décident au niveau de l'Etat et de l'industrie, de la marche des affaires (« Handel und Wandel... ») : ce rôle est l'apanage uniquement d'un petit nombre de familles régnantes.*

La nature de la S.A.

Le professeur Max Huber a formulé cette vérité de manière encore plus frappante, dans son « Cinquante ans d'histoire de Schweizerische Aluminium AG » : *Il est dans la nature de la S.A., écrit-il, que seul un petit nombre d'actionnaires peut exercer une action continue et déterminante sur la marche de la société. Et il n'est même pas nécessaire que les membres du conseil d'administration disposent de la majorité des actions (...). De même que l'armée, l'industrie est bâtie selon des structures autoritaires et hiérarchiques, et cela même dans un régime démocratique.*

Les congrès des familles régnantes

Les assemblées générales ne sont rien d'autre que les congrès des familles régnantes. Les décisions du conseil d'administration sont adoptées « à l'unanimité et sans discussion », les membres de ce même conseil sont régulièrement confirmés dans leurs fonctions et les nouveaux membres sont élus, encore et toujours, conformément aux propositions du conseil, les vérificateurs des comptes n'ont rien de particulier à signaler, etc. Est-ce que nous exagérons ? Qu'on lise par exemple le rapport de l'assemblée générale annuelle de la Basler-Handelsbank du 25 février : *Les différents points de l'ordre du jour sont réglés à l'unanimité*

et sans discussion, dans le sens des propositions du conseil d'administration. Les membres du conseil dont le mandat venait statutairement à expiration se sont vus confirmer dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative. Après que ces formalités eurent été réglées, le président a pris la parole. Il a rompu une lance pour l'industrie privée et critiqué l'immixtion de l'Etat dans la vie économique de notre pays. Puis il a célébré les prestations sociales exemplaires mises au point par la SA. Enfin, il s'est plaint des impôts, qui sont bien sûr trop élevés...

Jetons le masque, poursuit l'AZ. Les lignes qui précèdent ne sont pas le fruit de nos cogitations : nous les tirons du livre Trusts en Suisse, d'un certain Pollux, paru en 1944, voici donc 28 ans. Qui oserait prétendre qu'elles ne sont plus d'actualité ? Les rapports de force en Suisse sont demeurés très stables, ou plus exactement, ils se sont stabilisés encore davantage. Les leviers de commande de l'industrie sont aujourd'hui encore aux mains du petit nombre. Aussi la revendication des syndicats de démocratiser l'industrie, par le moyen de la participation, c'est-à-dire par la présence, au sein des conseils d'administration de la grande industrie, de représentants des salariés et des pouvoirs publics, tend-elle à réaliser un premier pas sur la route qui mène de la « Suisse SA » à une Suisse qui serait une véritable Confédération.¹

Perspectives immédiates

Il est bon de ne pas oublier, à la veille par exemple des deux votations, sur l'initiative de Münchenstein (service civil) et sur l'interdiction des exportations d'armes, qui ont de fortes chances de figurer parmi les 90 et quelques initiatives qui n'ont pas abouti, et de très maigres chances de s'ajouter aux sept ou huit initiatives qui ont abouti...

J. C.

¹ « Eid-genossenschaft », en allemand : communauté de ceux qui ont prêté le même serment.

La cuisine française

Le 4 avril, Georges Marchais, chef du Parti communiste français, lançait une bombe dans la mare du referendum pompidolien. Il « révélait » et attaquait avec le fracas que l'on sait une lettre du président de la Commission européenne, le socialiste Sicco Mansholt, dans laquelle celui-ci proposait un nouveau plan économique européen respectant l'environnement et capable « d'assurer des chances égales à tous ». Ce n'était rien d'autre que des extraits tendancieux, pour le moins, d'un document que DP a par ailleurs publié dans sa quasi-totalité les 23 et 30 mars.

Notre éditorial à ce sujet notait que « la Suisse votera en novembre sur l'association avec l'Europe, peut-être en fin de compte avec l'Europe de Mansholt aussi. »

La France, elle, vote le 23 avril. Et voilà que le PCF prône le non en érigeant en épouvantail à badauds Sicco Mansholt et sa lettre « secrète » ! Que le PCF dise non à Pompidou, soit. Qu'il refuse de s'aligner sur la reconnaissance (trop) récente de la réalité du Marché commun par Leonid Brejnev, voilà une indépendance réjouissante et digne de meilleures preuves. Mais qu'il dise non à l'Europe avec des arguments éculés et rouillés que l'on trouve d'habitude dans la bouche de la pire espèce de capitalistes-pollueurs, voilà qui ne manque pas de sel. Pour ne pas dire plus. A classer comme manœuvre électorale a-droite...

Chronique des transports en commun

Les transports parisiens ont dû s'accommoder du nouveau nom de la place de l'Etoile, muée en place Charles-de-Gaulle. Les autorités bâloises n'ont pas pris note de la fusion Ciba-Geigy et la station de la ligne de tram n° 4 entre « Dreirosenbrücke » et « Wiesenplatz » continue de s'appeler tout simplement « Ciba ».

VALAIS

Pas n'importe quel touriste

Le Valais a joué la carte touristique. Ce choix, opéré il y a plusieurs années, a eu des conséquences évidentes sur l'économie et surtout sur les transformations de l'espace valaisan. Il suppose d'autre part une permanente campagne publicitaire pour que le flot des touristes tarisse le plus tard possible dans la saison. La presse valaisanne prête, dans une large mesure, ses colonnes aux promoteurs des stations.

On peut distinguer trois transcriptions différentes du tourisme : le tourisme-image (illustré par des photos), le tourisme écrit et le tourisme réel. Ce dernier échappe totalement à la publicité. En revanche, le premier commence à se développer et les photographies se multiplient dans les journaux. Elles sont en général fort bien choisies : vaste panorama en couleurs pour Thion 2000, petits chalets entre les sapins pour Les Giettes, vues sur les intérieurs et les activités du soir pour Anzère, portraits de promoteurs ou de guides pour Zinal. L'image peut exercer une certaine fascination; celle-ci cependant doit être orientée; d'où le rôle de l'écriture qui restreint le champ de l'image et dirige la connaissance.

Paix et joie de vivre

Ce mécanisme varie selon les stations. Toutefois plusieurs thèmes se retrouvent dans presque toutes les descriptions : l'appel à la nature et à ses signes (soleil, neige, eau, pureté, authenticité) ; les références à la paix, la tranquillité, le repos, le calme ; la garantie de la joie de vivre et enfin l'utilisation de la faculté de rêve et d'imagination de tout individu ; la description devient alors majestueuse. Par exemple la description de Champex « site protégé par les dieux, encadré comme une émeraude ». Toutes les stations sont d'accord sur cette toile de fond ; c'est lorsqu'on aborde les différentes activités qu'elles se distinguent. Les superstations, type Anzère, Thion 2000, Super-

Nendaz, mettent l'accent sur les relations sociales, la mode, un certain snobisme. « Champagne et couture » à Verbier. Elles ne craignent pas la contradiction la plus flagrante. Ainsi une page entière est présentée sous le titre « Anzère pour Tous » dans laquelle on affirme que la station « rassemble dans un même enthousiasme riches et pauvres, princes et paysans, médecins et manœuvres » ; pour illustrer le tout, deux photographies d'habités d'Anzère : le prince héritier de Suède et Mick Jagger.

Famille et patrie

A l'opposé, les petites stations se dressent contre le gigantisme de leurs aînées et jouent la carte « famille et patrie ». Les Giettes, Champéry, Crozet, Morgins, Champex, garantissent l'apaisement, la tranquillité, une nature pure. « ... Les Giettes ne seront jamais une grande station, mais une région où il fait bon se reposer en savourant pleinement tout ce que la nature donne à l'homme qui sait l'apprécier et la comprendre. »

Le Val d'Anniviers, quant à lui, a développé un style de publicité tout à fait particulier en liaison avec certains commerces. Ainsi un grand magasin de Genève a présenté son catalogue d'hiver sur le thème du Val d'Anniviers. On pouvait y trouver la « robe longue en crêpe avec décolleté-corbeille et manches en ruban de satin » pour manger la raclette ou la « chemise de nuit romantique à entre-deux de dentelle » pour passer la nuit dans les raccards de Grimentz (!)

Cette démagogie touristique culmine dans l'accent mis sur l'inessentiel, sur les activités marginales afin de mieux masquer les problèmes de la vie quotidienne.

Le langage touristique est un langage très pauvre, expurgé de tout un vocabulaire, clos dans un monde pur et totalement décollé de la réalité. Par là même, du fait de cette rupture, le langage touristique révèle tout un style de vie et un monde artificiels, réservés à certains groupes.

Le tourisme est présenté comme un progrès indispensable. Aller aux sports d'hiver, accéder à la

propriété, deviennent une nécessité. Mais qui va acheter les appartements d'Anzère, de Thion ou de Nendaz ? Par voie de conséquence, à qui s'adresse cette publicité touristique ? A qui parlent ces promoteurs, au-delà d'un public plus ou moins sensible à ce genre de littérature (soit parce qu'elle répond à des besoins et en crée, soit parce qu'elle agit sur les aspirations et favorise ainsi l'intégration) ? En dernière analyse, n'est-on pas en présence d'une publicité de classe qui, sous le couvert d'une démocratisation des activités touristiques, ne contribue qu'au renforcement des ségrégations sociales ?

JURA

La minute des syndicats

Chômage partiel à la Jura Watch à Delémont, faillite de la fabrique de boîtes Tramelan S.A., annonce de la fermeture prochaine de la succursale de la Holding Générale S.A. à Moutier et du transfert de son personnel à Delémont, fusion de trois fabriques d'horlogerie de Tramelan sous l'égide de ARSA, société affiliée à l'ASUAG, tels sont les faits marquants de la vie horlogère jurassienne au cours du mois écoulé. Ils sont significatifs des difficultés que connaissent présentement certaines entreprises et des mutations qui doivent aboutir à une restructuration complète de cette industrie. Encouragés par l'Etat bernois, les milieux patronaux accélèrent la rationalisation de l'appareil de production. Les syndicats la justifient, car « ce qui compte avant tout, c'est que l'industrie de la montre soit forte et concurrentielle sur les marchés mondiaux ». Ils estiment qu'un « meilleur développement » de l'entreprise conduira nécessairement à « une plus grande sécurité pour les travailleurs ». C'est faire preuve d'un bel optimisme, alors que le bulletin de l'Association pour la défense des intérêts (patronaux) du Jura annonce déjà l'étape suivante : « A l'instar des Japonais et des Américains, les grou-

pes suisses ayant atteint un format idéal seront en mesure d'installer des unités de production à l'extérieur de nos frontières nationales (...) ». Face à cette évolution, les dirigeants syndicaux formulent le souhait que l'horlogerie « se montre digne vis-à-vis des travailleurs » et des revendications concernant une information plus rapide, la participation aux décisions. Se satisfont-ils d'une telle attitude ou se réservent-ils d'autres moyens d'action ?

SAINT-GALL

Majorité absolue au PCD

Les électeurs diront le 23 avril si un canton suisse accordera la majorité absolue à un parti tant au législatif qu'à l'exécutif. Saint-Gall, qui fut longtemps un fief radical, a, en effet, accordé une légère majorité au Grand Conseil au parti chrétien-démocrate qui, en recueillant le 46,2 % des suffrages, a fait élire 92 des 180 députés. Il revendique maintenant la majorité au Conseil d'Etat. Le parti socialiste reconnaît cette revendication et portera sur sa liste son candidat, quatre candidats chrétiens-démocrates et deux des trois candidats radicaux. Les listes chrétiennes-démocrates et socialistes seront semblables. Les radicaux portent en liste trois des leurs, trois des quatre chrétiens-démocrates et le candidat socialiste. Enfin l'Alliance des indépendants porte en liste trois chrétiens-démocrates, deux radicaux et un socialiste, en laissant le septième ligne libre.

L'Union des chrétiens-démocrates et des socialistes vaincra-t-elle ? Arithmétiquement c'est possible et l'élection du socialiste Mathias Eggenberger au Conseil des Etats a été due, l'automne dernier, à la bienveillante neutralité des chrétiens-démocrates.

En revanche, il faut s'étonner de ce que le parti saint-gallois pousse le respect de la proportionnelle, louable en soi, jusqu'à porter les candidats d'autres partis sur sa propre liste. Où est l'indépendance ?

VAUD

La musique à l'école : ça bouge ?

Un peu partout en Suisse, depuis quelques années, se dessine un mouvement en faveur du développement de l'enseignement de la musique, parente pauvre parmi les branches d'études, dont la valeur de formation de l'individu n'est cependant plus contestée.

Quelques signes : en 1968, le conseiller national argovien Lang lance un postulat demandant que la musique puisse être branche de maturité en option avec le dessin. M. Tschudi fait alors effectuer une enquête auprès des directeurs et des professeurs des gymnases et hautes écoles suisses.

En juin 1970 se crée un Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école, qui adresse une requête à la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et se met au travail pour élaborer un programme d'enseignement.

Actuellement, la commission fédérale de maturité étudie la possibilité de reconnaître la musique comme branche de maturité.

En Suisse romande aussi, ici et là, on requiert et on expérimente. Dans le canton de Vaud, à fin mai 1971, le groupe des maîtres de musique de la Société vaudoise des maîtres secondaires présente au DIP un mémoire : « La Musique à l'Ecole ». Puis, quelques semaines plus tard, le même département reçoit, accompagnée de nombreuses signatures dont la plupart sont de poids, la requête du groupe Action pour le renouveau de la musique à l'école.

Mais déjà dans les écoles on est au travail. A Genève, c'est sous l'égide du DIP : en 1970 est créée une section artistique, au Collège Voltaire, qui délivre une maturité donnant accès à l'Université dans les limites de l'ordonnance fédérale sur la maturité. Dans le canton de Vaud, de façon marginale, on expérimente. Quelques exemples (à nos lecteurs de nous en fournir d'autres) : au

niveau primaire, innovations à Renens; au Collège de Bellevaux à Lausanne, des maîtres « mordus » ouvrent à leurs élèves le monde sonore et les familiarisent avec quelques instruments. A Lausanne encore, au Collège secondaire de l'Elysée, depuis le printemps 69, l'expérience-pilote offre en dehors des branches au programme des cours à option; l'objectif prioritaire est la promotion de la musique (groupe vocal très actif, construction d'un orgue, petite classe d'orgue, fabrication d'épinettes, de flûtes, possibilité pour un certain nombre d'élèves d'être libérés un après-midi par semaine pour étudier leur instrument et, dès ce printemps, deux groupes nouveaux : jazz et musique de chambre). Et encore, au Collège secondaire lausannois de Béthusy et à celui de Vevey, la musique est également à l'honneur dans le cadre des loisirs organisés par l'école.

Déception à Rolle

Il se passe donc quelque chose. Aussi, grande fut la déception des intéressés vaudois quand ils apprirent à fin 1971 qu'à Rolle, zone-pilote, les responsables de la réforme n'envisageaient aucune expérience dans ce domaine, puisque ne serait consacrée à la musique qu'une période par semaine (en tout soixante minutes à partager entre un musicien non professionnel et le maître de classe) ce qui représente un recul par rapport à ce qui existe actuellement à l'âge correspondant (deux heures).

Alors ? Les enquêtes, requêtes, mémoires, des pets dans l'eau du Léman vaudois ? Demeurent les initiatives d'hommes dévoués et dynamiques. Mais il faut que leurs recherches puissent être généralisées; et puis, c'est dès l'école enfantine, à l'âge où la sensibilité se forme, où l'intérêt s'éveille, que la question de l'éducation musicale se pose. Puisque l'expérience ne semble pas devoir se faire à Rolle, souhaitons qu'elle se fasse ailleurs, que les départements cantonaux, les communes aussi fassent que ça bouge vraiment.

La bourgeoisie en quête d'une politique

Le Conseil fédéral a déposé son deuxième rapport sur « les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 ». Ce document de 64 pages a été généralement bien accueilli par la presse. Et c'est vrai qu'il est en progrès notable sur le précédent rapport présenté en 1968.

Le lecteur des « Grandes lignes » est d'emblée frappé par la lucidité des premières pages (chapitres introductifs) où l'on s'en prend aux « foyers de tensions spéciales ou situations de déséquilibre », aux « conceptions souvent purement matérialistes qui dirigent nos activités ». Le Conseil fédéral peut ainsi affirmer avec justesse que « nous sommes actuellement sur le point de passer d'une période surtout axée sur le développement quantitatif de l'économie vers une époque où les aspects humains de la vie et les considérations d'ordre qualitatif doivent avoir le pas ».

Un trompe-l'œil

On croirait presque lire une nouvelle lettre Mansholt sur la lutte contre les pollutions ! Et pour quoi excluerait-on l'éventualité que le prochain rapport du Conseil fédéral (en 1976) se réfère à ce document et en fasse siennes les conclusions ? La lucidité gouvernementale est toutefois plus apparente que réelle, ou du moins elle est en trompe-l'œil. Car sitôt après ce morceau de bravoure, le rapport ajoute que « force est de constater que le *bien-être et la rentabilité sont choses complémentaires*, bien que leurs exigences respectives soient souvent opposées. D'une part, notre société ne doit pas tendre exclusivement au rendement si l'on veut éviter de graves perturbations de la vie sociale et du milieu naturel. D'autre part, la productivité de l'ensemble de l'économie doit encore être accrue si l'on veut pouvoir élever le niveau de vie, protéger l'environnement, amélio-

rer le niveau de la formation, assainir le trafic, développer la sécurité sociale, etc. ».

Voilà un passage qui ressemble étrangement à une salade russe ! Il n'en est pas moins important car il marque bien les limites de la compréhension gouvernementale qui, en dépit de ses nouveautés, reste foncièrement traditionnelle : *seule la croissance économique permettra à la Suisse de résoudre ses problèmes*.

Or, la réflexion actuelle sur ces questions va précisément dans un sens inverse. La primauté de la rentabilité favorise la création et le développement de productions inutiles ; elle entraîne aussi une mauvaise répartition des ressources naturelles et conduit finalement à multiplier les déséquilibres partiels (urbanisme incohérent, inégalité criante dans la distribution des revenus, pollutions et gaspillages) qui mettent en cause la notion même d'amélioration du niveau de vie.

Le rapport du Conseil fédéral reflète ainsi une contradiction essentielle du fonctionnement du libéralisme économique contemporain. L'évidence de la dégradation de certaines des conditions d'existence l'amène à constater les insuffisances d'un régime d'économie libérale, mais il se révèle incapable pour le surplus d'en tirer les conséquences concrètes — au contraire de M. Mansholt qui propose notamment d'introduire des « certificats de production ».

Entre la qualité de la vie et la croissance économique, il est probable qu'il faille choisir. On ne mettra la seconde au service de la première qu'en apprenant à contrôler et à maîtriser la croissance économique, ce qui suppose de passer d'une économie libérale à une économie socialisée.

Cela étant, il n'y a pas vraiment lieu d'être surpris que le Conseil fédéral se soit arrêté en cours de chemin, qu'il ne soit pas allé jusqu'au bout du raisonnement. D'autant plus qu'il a d'autres chats à fouetter avant d'en arriver là. Il lui reste encore à découvrir ce qu'est l'inflation et donc à renoncer à ce type de pensée quasi moyenâgeuse qui consiste à imputer aux augmentations de salaires une responsabilité prépondérante dans la relance de

l'inflation. A l'inverse, il faudra apprendre à aborder franchement les problèmes centraux de notre époque, en commençant par la profonde et scandaleuse inégale distribution des salaires constatée en Suisse. Il devra également trouver une solution pour s'accommoder de la garantie constitutionnelle de la propriété et des restrictions à ce droit de propriété qu'implique un aménagement du territoire qui fasse prévaloir la défense du bien commun.

Ce ne sont pas là de minces contradictions que gouvernement et parlement devront essayer de démêler. La politique de la bourgeoisie suisse va donc faire l'objet d'un processus de décantation accéléré.

Les intentions affichées et les proclamations verbales ne suffisent pas cependant pour nous convaincre que la qualité de la vie l'emportera au bout du compte, car il manque encore l'essentiel : un programme politique.

A nos lecteurs

Après un mois et demi de la nouvelle formule de DP, après sept numéros hebdomadaires, il est temps de dresser un premier bilan de la tentative, en particulier des résultats de la campagne d'abonnements. Au 10 avril, nous avons enregistré plus de six cents nouveaux abonnés. Ce premier total, réellement encourageant, nous confirme dans la certitude que DP-hebdo est viable alors même que l'existence de notre journal n'est pas encore assurée.

La « mise sous toit » est donc assez engagée pour que nous songions à notre deuxième objectif : élargir notre champ d'action et notre rayonnement (tant géographique que journalistique) jusqu'à devenir ce lieu de rassemblement de la gauche, nécessaire à la Suisse romande.